

# **JOURNEE D'ETUDE et FORMATION** **droit de l'action sanitaire et sociale**

## **secret professionnel et travail en partenariat**

**Comment concilier secret professionnel et transmission d'informations dans les programmes multi-partenariaux ? Quels changements après les lois du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et sur la protection de l'enfance ?**

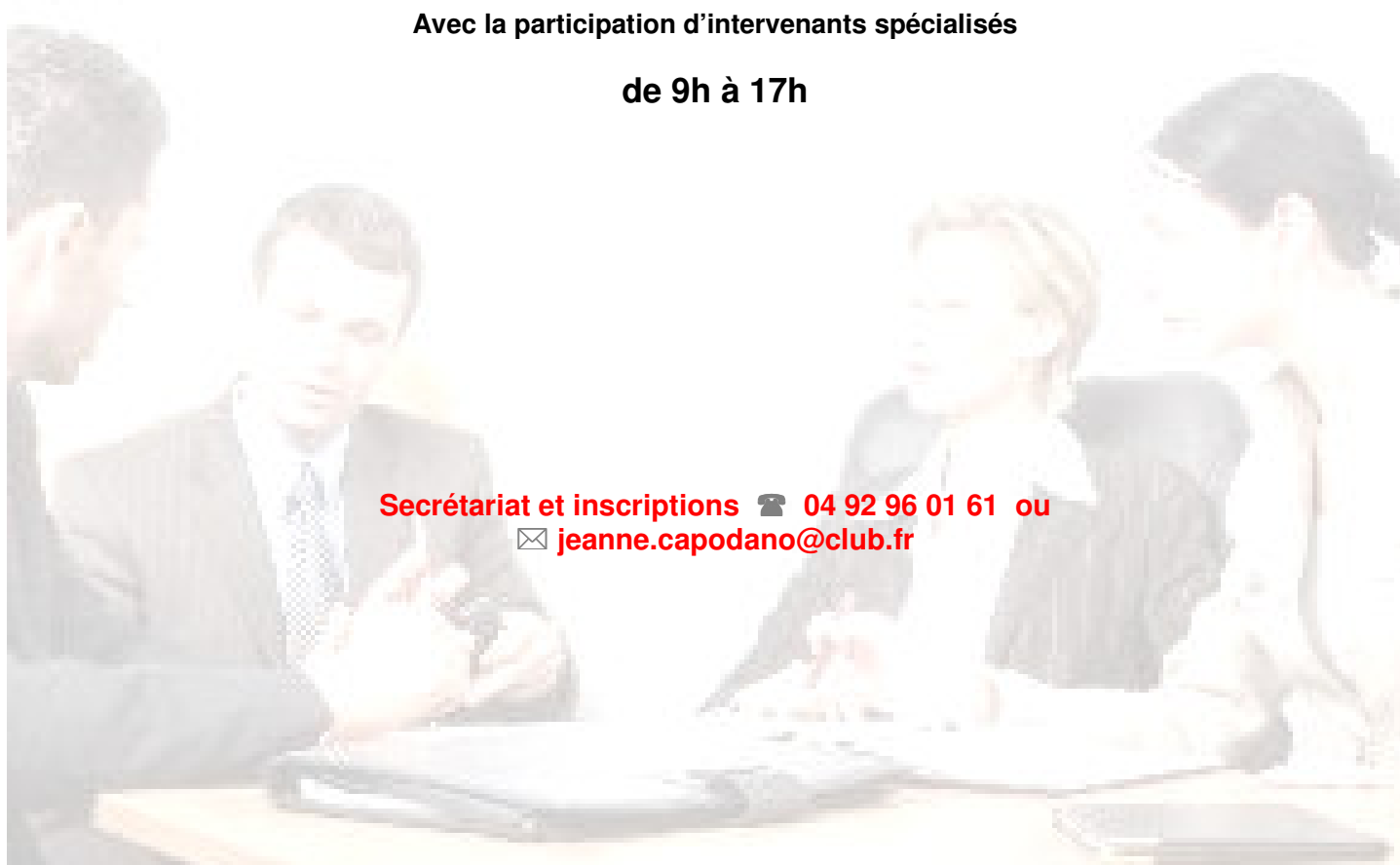
**Jeanne CAPODANO**

**Juriste spécialisée, médiatrice, formatrice**

**Avec la participation d'intervenants spécialisés**

**de 9h à 17h**

**Secrétariat et inscriptions ☎ 04 92 96 01 61 ou**  
**✉ [jeanne.capodano@club.fr](mailto:jeanne.capodano@club.fr)**



## Comment concilier secret professionnel et travail en partenariat ?

Cette question est aujourd'hui au cœur des préoccupations des professionnels du secteur sanitaire et social.

La garantie de confidentialité vis-à-vis du public apparaît comme une condition première à la crédibilité des professionnels et au maintien du lien avec les individus et familles concernés.

Or le travail social évolue vers une augmentation et une diversification des programmes multi-partenariaux : santé, précarité, prévention de la délinquance, logement, insertion, réussite éducative,....

Les dispositions rdu 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et sur la prévention de la délinquance viennent encore élargir les mécanismes de communication existants.

Ces nouveaux textes sont l'occasion de faire le point sur la question sur un plan juridique et de clarifier comment répondre à cette apparente contradiction entre secret professionnel et partenariat.

Quelles informations partager ? Avec qui ? Selon quelles modalités de transmission ?

Quelles sont les responsabilités de chacun ?

## Comment s'articulent les principes dictés par l'éthique, la déontologie, le droit ?

Cette journée aura pour objectif premier de rappeler le fondement juridique du secret professionnel, qui reste un principe essentiel de notre droit, et ses implications en termes de responsabilité.

Les conditions de la transmission d'informations aux divers partenaires sera ensuite abordée, avec l'analyse des textes et de la jurisprudence applicables.

L'étude de quelques cas pratiques permettra à chacun de mieux cerner comment communiquer de façon efficace et pertinente avec ses différents partenaires, tout en respectant la dignité et la vie privée des personnes.

Cette action de formation sera donc l'occasion de définir les bases d'une éthique commune au sein des dispositifs partenariaux.

Quelques exemples de Chartes éthiques seront présentés, outil innovant qui s'avère particulièrement utile dans ce type de contexte.

Un questionnaire individuel de type QCM en fin de journée permettra de faire une synthèse des connaissances et d'évaluer les acquis.

## Public concerné

- Travailleurs sociaux et médico-sociaux du secteur public et associatif (enfance - jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées, santé, précarité,...)
- Médecins et tout personnel médical (P.M.I., C.M.P, santé scolaire, médecine du travail,...)
- Cadres en travail social et médico-social.
- Maires. Elus chargés des affaires sociales et de la santé,
- Travailleurs sociaux et cadres de la CAF
- PJJ, SPIP.
- Enseignants, chefs d'établissement ; cadres de l'Education Nationale.
- Psychologues ; médiateurs.
- Secrétaires, agents administratifs et personnels d'accueil.

## Objectifs

- Acquérir une bonne compréhension juridique du secret professionnel.
- Connaître les limites de la transmission d'informations dans l'équipe et avec les divers partenaires.
- Mettre à jour ses connaissances sur les nouvelles dispositions législatives.
- Permettre aux professionnels, élus et bénévoles de repérer les méthodes qui allient respect du secret et travail en partenariat.

## **Programme**

### **matin**

**8h30 : Accueil**

**9h00 : Ouverture de la journée :**

- Un nouveau dispositif de partenariat : quels changements pour le secret professionnel ?
- Vers une nouvelle identité du travailleur social ?

**9h30 : L'obligation de confidentialité : un principe toujours valable.**

- Distinction entre les différents principes qui guident les professionnels : morale, éthique, déontologie, droit. La notion de hiérarchie des normes.
- Rappel de la définition et du fondement juridique du secret professionnel. Distinction avec l'obligation de discrétion et l'obligation de réserve.
- Les personnes tenues au secret professionnel d'après le code pénal.

**Débat**

**11h00 : Le partage d'informations : une possibilité assortie de limites précises.**

- Distinction entre travail en équipe, travail en partenariat, travail en réseau.
- Les conditions du partage d'informations : à qui, pourquoi, comment, jusqu'où transmettre l'information ?
- Illustration par quelques exemples pratiques.

**Débat**

### **après- midi**

**13h30 : Analyse des changements récents : incidences de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance et de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.**

- Les nouvelles dispositions sur le partage d'informations : précisions sur leur contexte, leur portée et leur sens.
- Le nouveau rôle du Maire dans la loi sur la prévention de la délinquance.

**Débat**

**15h30 : Entre secret professionnel et travail en partenariat, comment se positionner sur le terrain ?**

- Conseils méthodologiques : les savoirs, savoirs faire et savoirs être utiles dans ce contexte.
- Un outil innovant : les Chartes éthiques. Quelques exemples de Chartes éthiques utilisées dans des programmes multi-partenariaux en travail social.

**Débat**

**16h45 : Conclusion.**

## Présentation de l'intervenante

• **Jeanne CAPODANO** est juriste spécialisée en droit de l'action sanitaire et sociale, médiatrice, formatrice et conférencière.

Elle intervient depuis une dizaine d'années sur divers thèmes : le secret professionnel, les écrits en direction de la justice, la responsabilité des travailleurs sociaux et médico-sociaux, la protection de l'enfance, la protection des personnes âgées, les mesures en faveur des personnes handicapées, la médiation familiale, ...

Elle propose également des services d'accompagnement à la rédaction de Chartes éthiques.

Elle est titulaire d'une maîtrise en droit privé, d'un DEA en droit international (Université de Nice Sophia Antipolis) et d'une maîtrise en droit comparé (LLM, Université de San Diego, boursière Fulbright). Elle est également formée à la médiation et à l'analyse systémique.

De double nationalité française et canadienne, elle débute sa carrière comme juriste de contentieux, en France et au Québec où elle exerce pendant six ans. Elle est ensuite médiatrice familiale, puis coordinatrice d'un programme de médiation judiciaire en faveur des personnes handicapées (Canada et Etats-Unis).

Parallèlement à ses activités de formatrice, elle exerce les fonctions de Conciliateur de Justice auprès du Tribunal d'Instance de Nice pendant 5 ans.

### Principales références

- C.N.F.P.T. Régional PACA.
- Conseils Généraux, Mairies, CCAS, Communautés d'agglomérations Région PACA
- Etablissements petite enfance ; Relais assistantes maternelles PACA.
- Institut d'Etudes Supérieures en Travail Social (I.E.S.T.S) de Nice.
- Institut Régional d'Administration de Bastia.
- Université d'Aix-Marseille, I.A.E. d'Aix-en-Provence.
- Education Nationale, CAF, Mutuelles.
- Hôpital BICHAT, Paris, formation des Médiateurs en Santé Publique.
- Associations oeuvrant dans le secteur sanitaire et social.

## Organisation

**Jeanne CAPODANO Conseil & Formation**

**39 rue de la Soulane, Entrée B, 06250 MOUGINS, Tel 04 92 96 01 61/ 06 07 18 41 91**

**Siret 478 464 225 00026 Code APE 741 G**

**N° Formation Professionnelle 93060627806 Exonéré de TVA**

**Tarif : 130 Euros TTC/personne  
incluant café d'accueil, collations , déjeuner et dossier documentaire**